

Bon sauvage ou sauvageon...

Un magistrat, Le Peletier de Saint-Fargeau, dont Sade prononça l'oraison funèbre, proposa à l'Assemblée constituante de 1791 la création de maisons d'éducation pour les mineurs... Notre Premier Ministre vient d'annoncer la création d'internats à encadrement éducatif renforcé censés endiguer la délinquance juvénile, ce serpent de mer des sociétés industrialisées qui resurgit périodiquement du marécage axiologique de notre civilisation. Que nous dit un « sauvageon » de treize ans multi-récidiviste : « Je ne supporte pas ceux qui m'emmerdent ». Qui sont-ils ? « ben, ceux que j'emmerde. Moi j'ai le droit de le faire mais pas eux ». Propos que le divin marquis aurait sans doute adoré. Depuis Freud, nous savons que la qualité des premières relations objectales détermine en grande partie l'adaptation sociale future du sujet.

Avec l'adolescent très difficile, deux types de prise en charge co-existent : l'option correctrice ou l'optique réparatrice. Dans la visée correctrice, celle des comportementalistes, il s'agit d'apprendre à respecter les contraintes et à intégrer « un principe de réalité » social. L'optique réparatrice vise à restaurer la personnalité endommagée. A l'évidence, elle est beaucoup plus coûteuse en temps et en moyens humains, mais c'est aussi la seule à permettre de restaurer le sujet dans sa dignité. Les recherches de René Spitz, John Bowlby et Donald Winnicott, pour ne citer qu'eux, risquent de rester une fois de plus lettre morte. La prise en charge psychothérapique de ceux pour qui l'Agir tient lieu de langage est la grande absente des réformes (?) adoptées. N'en déplaise à Marthe Richard, réjouissons-nous, on va rouvrir les maisons...